



DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOL. III. MONTREAL, SAMEDI, 4 JUILLET, 1835. N^o 100

MÉLANGES.

NOTRE-DAME DU MURIER.
1731.

En l'année 1731, le 6 du mois de juin, un navire enclait à pleines voiles pour arriver avant la nuit dans la rade de Saint-Nazaire. Le ciel était azuré, la mer calme, et la brise du soir enflait les voiles d'une éclatante blancheur; les matelots aperçurent bientôt trois clochers qui s'élevaient dans la même direction; celui de Saint-Goustan, et ceux du Croisic et du bourg de Batz; ils cessèrent leurs entretiens et leurs travaux, et gardant un profond silence, ils portèrent chacun la main au front, et tracèrent sur leur poitrine le signe révéré du chrétien.

— Pourquoi ce silence religieux et cette dévotion subite? dit aussitôt un étranger, qui se trouvait en qualité de passager sur le navire.

Les matelots, au lieu de lui répondre, achevèrent de réciter l'ave Maria; l'un des officiers, qui était breton, lui dit: la chapelle que vous apercevez au pied de la haute tour de l'église de Batz est dédiée à la Sainte-Vierge, patronne des marinières, et nous la prions de nous obtenir la grâce d'un heureux voyage; souvent l'homme échoue près du port; ces côtes sont célèbres en naufrages, et nous avons appris des anciens de notre village d'autrefois d'avoir confiance en Notre-Dame. Au lieu de chapelle, il n'existait alors qu'un mur, qui était en grande vénération dans tout le pays, parce qu'il protégeait de son ombre une figure de Notre-Dame de bon-Bonsecours, tenant d'une main l'Enfant-Jésus, et de l'autre indiquant le ciel, pour montrer que c'est de là que nous devons attendre notre salut; elle était placée sur un navire, parce qu'elle aime les marins; ils sont brusques, querelleurs, mais ils ont de la foi, et celui qui croit de tout son cœur n'est jamais un méchant homme; Dieu l'exauce dans le péril; la chapelle que vous voyez en est une preuve certaine.

Le navire se trouvait déjà presque en face de la célèbre église, dont le portail construit en ogives et décoré de figures retraçant des sujets pieux, décelaient les temps antiques qui l'avaient vu s'élever.

— Il y a donc bien longtemps que cette chapelle existe sur ce rivage? reprit l'étranger, en s'adressant au vieux marin.

— Il y a assurément bien longtemps, car c'était avant la duchesse Anne; on dit qu'il y avait alors en Bretagne deux ducs, qui se battaient l'un contre l'autre.

— C'est probablement de Jean de Montfort et de Charles de Blois, que vous voulez parler.

— Franchement, je n'en sais rien et je m'en occupe guères, je ne suis pas comme tant d'autres, qui veulent fuir les savants, parce qu'ils ont deux ou trois histoires dans la tête; je ne lis que dans mes heures, les jours de fête, ou bien dans les livres qui concernent mon état.

— Cependant vous me parlez, il n'y a qu'un instant, d'une histoire merveilleuse, qui explique comment cette jolie église se trouve placée près de la mer.

— Pour cette histoire, j'aurais bien de la peine à l'oublier, car je l'ai entendue raconter plus de vingt fois. Le soir, pendant la veillée, à quoi pourrait-on passer le temps, si ce n'est à entendre le récit d'intéressantes aventures, pendant que le feu se tourne dans la main des jeunes filles et que les hommes sont assis près du foyer? Puisque vous voulez absolument connaître quel était ce chevalier si riche et si généreux, qui fit édifier la chapelle de Notre-Dame, je vais essayer de vous contenter.

A quelques lieues de cette rive, on voit le château de Ranrouet, qui appartient aux illustres sires de Rieux. Le seigneur de ce domaine projetait le mariage de son fils Yves, avec Marguerite, sœur du vicomte de Rohan. Mais le jeune homme aimait la belle Iseulte, fille du sir d'Esnérac. Le sire de Ranrouet, qui remarquait les fréquentes disparitions du jeune Yves, en devina bientôt la cause; et, par des informations qu'il fit prendre, il s'assura bientôt de la réalité de ses soupçons. Il fit appeler son fils de bon matin, le lendemain d'un jour où ce jeune homme était rentré bien tard sous le toit paternel: Mon fils, lui dit ce seigneur, d'un air calme, mais sévère, le véritable souverain de la Bretagne est absent de ses états. Rejeté d'une partie de ses sujets, il est allé chercher un asile en Angleterre. L'héritier du brave

comte de Montfort s'en réfère à son droit et à la providence, protectrice des causes justes; il reviendra bientôt, je n'en doute pas; mais comme les sires de Rieux ne doivent pas être les derniers à témoigner leur constance envers leur souverain malheureux, va rejoindre le jeune prince, l'honneur te l'ordonne. — Comment vous quitter, ô mon père, lorsque vous êtes tous les jours exposé à mille périls? mon cœur pourrait-il trouver quelque repos, loin de vous et loin d'une mère...? Une s'agit pas de tendresse, mon cher Yves; lorsque l'honneur parle, il faut tout quitter à sa voix, sans examiner ce qu'il en coûte à nos sentiments. Pars, je le commande, et le devoir d'un fils est dans l'obéissance à ses parents.

Le jeune Yves avait été élevé dans la pensée de considérer les ordres d'un père comme émanés de Dieu lui-même; il reçut la bénédiction paternelle, embrassa sa mère et ses sœurs et s'achemina vers le manoir habité par Iseulte. Le lendemain, il se rendit au Croisic, d'où s'embarquant sur une fièle nacelle, il parvint bientôt près des rives de l'Angleterre. Il alla promptement trouver le jeune prince qui ne soupçonnait qu'après le moment de rentrer dans ses états; aussitôt que celui-ci aperçut un jeune seigneur de si haute lignée, il courut à sa rencontre et le reçut dans ses bras, en s'informant des nouvelles des hommes les plus distingués de son parti, de leurs ressources. Le jeune Yves satisfait à tous les desirs du prince avec une respectueuse franchise, et ils éprouvèrent bientôt l'un pour l'autre une sincère amitié. Yves se serait trouvé heureux, si l'on pouvait être véritablement loin de sa patrie et surtout loin de ce qu'on aime. Son ami, le frère d'Iseulte, lui avait promis des nouvelles de sa famille et de son pays; il ne recevait point les lettres; peut-être étaient-elles interceptées, ou bien les parents d'Iseulte avaient-ils formé d'autres projets. Mille pensées se présentaient en même temps à la vive imagination du jeune Yves de Rieux; il cherchait en vain à s'en distraire et ses efforts épuisaient ses forces et sa santé; il dépérissait de jour en jour, et le prince, s'apercevant d'un si grand changement, lui conseilla, lui ordonna même de le quitter et de retourner en Bretagne. Yves, qui se crut déchargé de la promesse contractée envers son père, reçut les ordres de son souverain avec joie; il se chargea de ses dépêches et s'embarqua promptement à Falmouth, pour revenir dans son pays natal.

Deux années s'étaient écoulées, depuis son départ de la Bretagne, où il avait laissé les objets les plus chéris. Avec quel bonheur il reverra ces rives tant souhaitées! Son navire a bientôt doublé la pointe de Brest; il passe à la vue des îles autrefois consacrées aux divinités celtiques, qu'il aperçoit le Morbihan, célèbre par la magnanime résistance de ces Venètes, dont les fils ont hérité de la vaillance paternelle. Le ciel était pur et un vent favorable enflait les voiles du vaisseau, qui se trouvait à la vue du Croisic. Un seul point noir, presque imperceptible, se montrait à l'horizon; peu à peu la mer se soulève, sans qu'il apparaisse aucune cause de cette agitation soudaine, s'accroît de moment en moment; les vagues s'amoncellent, les vents se déchaînent, la foudre retentit dans l'espace sillonné de fréquents éclairs, le ciel se couvre d'un crêpe funèbre, la pluie tombe à flots et les marins, saisis d'effroi, n'osent ni s'avancer sur la haute mer, ni s'approcher des rivages parsemés d'écueils. Le navire était presque vis-à-vis de Piriac, dont les rochers sont célèbres dans toute la contrée: ils forment des grottes disposées en arcades d'une grande profondeur, dans lesquelles, lorsque la mer est calme, les baigneuses trouvent un abri contre d'indiscrètes regards; lorsque les flots sont agités, les vagues de la mer s'élèvent en immenses jets d'eau, du sommet de ces rochers, où la main du temps a formé de larges ouvertures: dans un jour plus heureux les marins n'auraient pas oublié d'indiquer aux passagers le tombeau d'Almanzor; ils ne leur auraient pas épargné les récits merveilleux, suggérés au génie des antiquaires par cette poétique éminence: mais ils ne songeaient alors qu'à se mettre à l'abri du naufrage; le navire, emporté par la violence de la tempête, a bientôt dépassé ces rochers devenus si redoutables; l'équipage aperçoit les trois pointes des clochers, qui semblent braver l'orage; surmontent des temples consacrés à celui qui commande à

la foudre; les marins montrèrent au jeune Yves de Rieux le Mûrier, dont le feuillage, battu par les vents, laissait entrevoir, à quelques pieds au-dessus de la terre, un point d'une éclatante blancheur: ce que vous apercevez, lui dirent-ils, et qui paraît maintenant à découvert et par moment caché par le feuillage, est une image de Notre-Dame; prions cette bonne maîtresse de nous accorder son secours. — Vierge sainte, s'écria aussitôt le jeune Yves, si je puis revoir ma patrie, si je retrouve encore Iseulte et mes parents, je promets que votre douce image sera mise à l'abri de la tempête et qu'une chapelle ouvrira son portique aux fidèles qui viendront vous remercier de vos bienfaits. Aussitôt tout l'équipage se jeta à genoux, l'espérance brilla dans les yeux et les paroles de l'ange retentirent sur les flots: cependant une vague d'une effrayante profondeur, vint se heurter contre le navire. Nous sommes perdus! s'écrièrent les marins. Je ne crains rien répond le jeune Yves, je sens que ma prière est exaucée du ciel: mais bientôt on s'aperçoit qu'une planche a été déjointe, et que les eaux pénètrent dans le navire. Poussés vers la terre, s'écrièrent les matelots, nous n'avons pas d'autres espoir, c'est en vain que nous voudrions continuer notre voyage jusqu'à Nantes, des écueils couvraient toute la rive, à l'exception d'une petite baie, formée par l'infatigable des rochers; on se décida à tourner la proue vers ce point presque inaperçu au milieu du vaste rivage: il s'agissait de la perte ou du salut du vaisseau; une vague le soulève, le pousse avec violence et le jette dans la baie; les marins se précipitent à terre; et, détachant leur chaussure, ils se rendent nu-pieds vers l'image de leur protectrice, ils félicitent le jeune Yves de sa confiance, et reconnaissent qu'il lui est redevable de leur salut.

Ce jeune seigneur s'empressa de prendre le chemin qui conduisit au manoir de la belle Iseulte. Il aurait dû peut-être se rendre d'abord au château de Ranrouet, demeure de son père; mais un sentiment invincible guidait ses pas; il se dirigea vers Guérande; et, traversant la ville de Saillé, remarquable par la noble franchise et par la beauté de ses habitans, dignes fils de ces hommes du Nord, qui firent trembler l'Angleterre, il parvint bientôt à la porte de Sainte-Amande, dont les hautes tours dominaient toute la contrée. Il admirait ces murailles crénelées, qui avaient résisté à l'armée de Louis d'Espagne; il était fier de se trouver au milieu d'une ville, dont les habitans se sont toujours montrés les intrépides défenseurs de l'indépendance bretonne; il contemplant l'église de Saint-Aubin, dont l'antiquité remonte aux princes vainqueurs des Normands; mais il ne pouvait s'arrêter à considérer tout ce qui, dans la ville Guérande, est digne de souvenir: son cœur hâta sa marche vers des lieux moins célèbres, mais où tout lui rappelait des instans qu'il ne devait jamais oublier.

Quelle est cette foule, dit-il à une jeune fille, qui s'avancent avec vivacité vers l'église d'Esoubiac? — D'où venez-vous donc, mon beau monsieur, pour m'adresser une semblable demande? — Mes habits vous disent que je viens d'un pays étranger; en effet, il portait encore le costume anglais. — Eh bien! puisque vous désirez le savoir, je vous dirai donc qu'il s'agit ici question que des fiançailles de mademoiselle Iseulte de l'Esnérac. — Avec quel? ma belle enfant, dit vivement le jeune de Rieux, dont la pâleur annonçait une vive émotion. — Avec un grand seigneur bien riche, le sir de Kerenzais. — A ces mots, Yves se sentit presque défaillir, mais s'efforçant de reprendre courage, il s'avancé avec vivacité vers l'église. Toutes les femmes qu'il rencontrait, portaient leur grande parure: la coiffe à pignon recouvrant des cheveux tressés avec des rubans blancs, le rabat à dentelles, la croix et le cœur d'or; le corsage blanc, à manches d'écarlate, distinguait les filles des femmes, qui portaient par dessus les vêtements blancs, le corsage et la grande robe de violet; toutes avaient le tablier de soie et les bas rouges. Les hommes n'avaient pas oublié leurs quatre gilets, deux blancs, un bleu bordé de vert et l'autre amarante; ils portaient le chapeau relevé par devant, et les souliers jaunes; tous ces costumes variés et pittoresques auraient produit sur l'imagination du jeune Yves de Rieux une impression d'autant plus vive, qu'elle lui eût rappelé ses premières années; mais il

ne songeait en ce moment, qu'à sa chère Iseulte. Il l'aperçoit bientôt qui s'avance, donnant la main à son père; le sir de Kerenzais la suivait d'un air radieux; Yves s'approche et découvrant un visage qu'elle ne pouvait reconnaître, il se jette aux pieds de celle qu'il n'a jamais cessé d'aimer: celle-ci, dès qu'elle reconnut celui dont l'image était toujours présente à son âme, sentit ses genoux trembler, elle ne put se soutenir; son père repoussait le jeune Yves, lui dit:

— D'où venez-vous, en ce moment, pour troubler cette fête? Depuis plus de deux ans, vous n'avez pas daigné donner de vos nouvelles, ni à moi ni à mon fils, votre ami d'enfance; vous avez dédaigné ma fille pour des beautés étrangères, et vous n'arrivez ici que pour troubler notre bonheur. — Épargnez, seigneur, répondit le jeune Yves, un cœur si malheureux; j'ai jamais les grâces, la beauté d'Iseulte n'ont cessé de régner en même âme. Ma seule consolation, pendant une absence cruelle et involontaire, était d'adresser à votre fils des lettres, qui contenaient l'expression de ma tendresse: ne recevant aucune réponse, j'ai délaissé un prince qui daignait m'appeler son ami. J'ai peut-être déshonoré aux ordres d'un père, et je viens, si je ne puis obtenir la main d'Iseulte, du moins mourir à ses pieds. — Il est trop tard, sir Yves, pour tenir un tel discours; ma fille a contracté des engagements irrévocables. — Mon père, s'écria Iseulte, qui commençait à reprendre ses sens, voudriez-vous l'éternel malheur de votre fille? Mon cœur n'a jamais cessé d'appartenir à Yves; je le croyais infidèle et je n'ai consenti qu'à regret, et pour vous obéir, d'accepter un autre époux.

— Que ne le disiez-vous plutôt, répartit avec vivacité le sir de Kerenzais; je vous aime, je l'avoue, mais en recevant votre main, j'espérais obtenir votre cœur. — Il ne m'appartient plus, seigneur, répondit Iseulte, il est à Yves depuis longtemps. — Eh bien! qu'il soit heureux, ce loyal chevalier: surtout soyez heureuse, Iseulte, c'est le plus ardent de mes desirs. Je vais rejoindre mes compagnons d'armes, peut-être mériter de vous quelques souvenirs et des Bretons un peu d'estime: Beaumanoir et les guerriers m'attendent, non loin du chêne de Mi-voix.

Aussitôt Yves tendit la main à son Iseulte, elle lui remit la sienne, qui tremblait de surprise et de bonheur; ils se promirent aux pieds des saints autels un attachement qui ne serait plus traversé par les peines de l'absence. Yves retrouva bientôt ses parents, qui joyeux de son retour, ratifièrent ses promesses; il revint auprès de son amie et lui raconta par quel miracle il avait revu des lieux tant aimés; et dans un moment si solennel, tandis que sans la tempête, qui menaçait d'engloutir son navire, il eût abordé ce jour même près des rives de la Loire, ils reconquirent l'un l'autre la protection de Marie, qu'Iseulte avait invoquée chaque jour; ils renouvelèrent la promesse qu'Yves avait déjà contractée, ils ajoutèrent, qu'au lieu d'une simple chapelle, ce serait une belle église qui rappellerait aux siècles à venir, combien est heureux celui qui protège l'étoile mystique de la mer.

— La belle et mystérieuse chapelle de Notre-Dame du Mûrier élevait autrefois son clocher près du rivage et non loin de la haute tour de l'église du bourg de Batz; les marins en passant la saluaient de leurs hommages. Ils viennent quelquefois y déposer leurs offrandes et prier sur son tombeau qu'elle protégeait, et qui était sans doute celui d'Yves et de sa noble compagne: mais des hommes qui n'étaient pas dignes d'avoir reçu le jour sur la terre de Bretagne, et dont le cœur était insensible aux doux noms de religion et de tendresse, ont presque détruit ce saint et touchant édifice; il n'en reste que des murs qui attendent, pour recouvrer leur destination première, que des cœurs généreux compatissent à leurs ruines, et de pieuses mains aident à les mettre à l'abri des orages.

CLUB DE CROCKFORD.
Le club de Crockford compte parmi ses membres plus d'étrangers que tout autre club de Londres, à l'exception du club des voyageurs. Quand A. de Mornay était ici, il était très assidu aux réunions des *fishmongers*; aujourd'hui l'étranger qu'on rencontre le plus souvent dans les salons de Crockford est un de vos compatriotes, le comte

d'Orsay, homme qui dans cette ville ou la fashion et même le dandyisme régnaient despotiquement, a réussi à se faire unanimement reconnaître malgré sa qualité d'étranger comme le suprême arbitre de toutes les graves questions qui se rattachent à la coupe d'un habit surtout, à celle des pantalons, à la forme d'un chapeau, à la pose d'une cravate, à l'éclat d'un attelage; homme heureux qui de l'aveu de tous porte les habits les plus fashionablement faits, pour qui Jackson, le grand Jackson, veuille et s'use afin de trouver de nouvelles coupes de pantalon, et qui brûle le pavé dans les équipages les plus élégans qu'on puisse citer dans tout Londres. D'Orsay serait à mes yeux l'incarnation du bonheur, si le temps qui détruit tout, même les grâces des dandies, avait pour lui les mêmes égards que ses fournisseurs. C'est un homme monumental; il n'est pas à Londres de si mince commis qui ne le connaisse de vue et ne puisse vous le nommer quand il vient à passer dans la rue. Il est vrai qu'il jouit d'un don d'ubiquité peu commun. Allez à l'Opéra, vous y verrez inmanquablement briller le beau d'Orsay; allez au Théâtre-Français, vos yeux y seront encore éblouis par la vue du roi des dandies; que le Théâtre-Olympique de madame Vestris donne quelque pièce nouvelle, vous y trouverez pour sir le comte d'Orsay, il ne saurait y avoir de tir aux pigeons, à Battersden, de stag-hunt ou de steeple-chase à Detchett, près Windsor, de course à New-Market, à Epsom, à Melton, à Doncaster, sans que ses solennités fashionables ne soient rehaussées par la présence de l'indéfectible et nécessaire de d'Orsay. Sa mission de May-Fair est un véritable bijou; ses chevaux, ses grooms, son chapelet, que sais-je moi, ses gants, ses chapeaux, tout chez ce diable d'homme est *sui generis*, tout a un chic qu'on sent plus facilement qu'on ne le définit. Qu'il est loin le temps où le comte d'Orsay croyait que la mode pouvait rester stationnaire! Qu'elle est donc loin cette année 1821 où je me rappelle lui avoir vu commander à son tailleur 25 habits noirs exactement pareils, dans la conviction où il était qu'il y avait impossibilité absolue à ce que la coupe fût désormais des progrès, dans la persuasion qu'il avait que l'art du tailleur avait atteint ses dernières limites et ne pouvait plus que retrograder vers la barbarie d'où il était sorti. Il est devenu aujourd'hui essentiellement progressif et créateur. Il n'a en fait de fashion, toute la hardiesse et prend toutes les licences du génie. Vous en jugerez par un seul fait. D'Orsay a récemment imaginé de porter des gants à la *Henri IV*: ce sont des gants dont l'extrémité supérieure relève par-dessus le parement de l'habit et vient en saillie jusqu'à la motte du bras. Il n'y a rien de bien neuf dans cette mode, qui, si j'ai bonne souvenance, est tout simplement renouvelée des *bons gendarmes*, mais que voulez-vous? D'Orsay réussit dans tout ce qu'il entreprend. Les gants à la *Henri IV*, qui sont bien certainement la chose du monde la plus ridicule avec un frac de soirée ou une redingote de promenade, sont admirés comme un véritable trait de génie. La petite pléiade de dandies-types à la suite, qui se groupe autour du grand homme, s'est compressée d'adopter comme un article de rigueur dans la toilette de quiconque se respecte, les gants à la *Henri IV* qui seraient bientôt dans le domaine public et courraient les rues sans le prix excessif qu'ils reviennent. A voir le luxe étourdissant de ce bel étranger, qui se douterait en Angleterre qu'il n'a guère d'autres ressources qu'une pension fort modeste que consent à lui faire sa femme, madame la comtesse d'Orsay? Il faut en conclure que le prince des fashionables a conclu quelque pacte avec le démon, comme Robin des bois, et qu'il est excessivement heureux soit au jeu, soit dans les paris qui font la vie et l'intérêt des courses et des combats de coqs, etc., etc.

Je ne vous cacherais pas toutefois qu'il ne manque pas de gens se prétendant bien informés, ou peut-être envieux, qui expliquent tout autrement le luxe oriental de ce M. d'Orsay. A les croire, il n'aurait fait qu'importer à Londres une industrie d'un genre particulier, exploitée pendant longues années à Paris par M. Montrond, qui menait le train de vie d'un homme qui a cent mille livres de rente, et à qui personne ne connaissait pourtant de propriétés ou de revenus de quelque espèce que ce pût être. Ainsi, au dire de ces gens bien

informés, il serait sans exemple que jamais tailleur, parfumeur, bottier, gantier, chapelier, linge, tapperisier, sellier, carrossier ou marchand de chevaux, etc., se soit avisé de présenter un mémoire à M. d'Orsay; les fournitures qu'ils lui font, quelque élevées qu'elles soient, sont amplement payées par le clientello brillant et lucratif que leur vaut la recommandation du roi des dandies. Trop heureux, au contraire, l'industriel à qui M. d'Orsay daigne accorder sa confiance! Sa fortune, est faite, car dès ce moment, il devient le fournisseur attitré de tous les esclaves de la mode.

En 1833 et 1834, il y avait, au club de Crockford, un étranger qui ne faisait pas moins de sensation que d'Orsay. C'était le Polonais Matuschewitz, espèce d'espion diplomatique chargé de surveiller l'ambassadeur russe, prince de Lieven, et ostensiblement chargé d'une mission extraordinaire près notre gouvernement. Il n'est pas donné à chacun de se faire une idée des professions de tout genre auxquelles se livrait Matuschewitz. Il faisait courir douze chevaux aux courses de Melton; comme d'Orsay, il avait une maison féerique dans Mayfair; comme d'Orsay, on le voyait dans tous les théâtres, dans toutes les grandes réunions publiques ou particulières. Mais on savait qu'il recevait de son gouvernement un traitement considérable; que de plus il était en position, par la nature de ses fonctions, d'obtenir des renseignements qui lui permettaient de spéculer avec avantage dans les fonds publics; et enfin, qu'il était peu de joueurs de profession aussi constamment heureux: toutes ressources qu'on ne connaît pas à M. d'Orsay.

Des journaux et d'autres de Bruxelles, le 15 au soir, annoncent que la dissolution abrupte et entièrement inattendue des chambres a produit dans le public une vive sensation. La chambre des députés n'ayant pas le plus léger soupçon de la mesure qui se préparait, s'occupait de discuter des sujets d'une importance très grande et d'un intérêt général; elle allait délibérer sur la proposition que lui avaient soumise les ministres, d'augmenter les impôts de 10 pour cent, lorsque le ministre de l'intérieur, M. Thiers, se leva, monta à la tribune, et après quelques mots d'explication, sortit de sa poche l'ordonnance royale, en donna lecture à la chambre et lui annonça ainsi sa dissolution.

La chambre, prise par surprise, montra le plus grand étonnement et la plus violente indignation. A peine M. Thiers eut-il terminé la lecture de l'ordonnance que le plus grand nombre des députés se levèrent, entourèrent la tribune et lui adressèrent de vives interpellations, d'une voix si haute que le président ne put parvenir à se faire entendre. Cette scène de désordre dura longtemps et l'assemblée se sépara dans la plus grande confusion. Le motif assigné par le ministre à cette mesure est le peu de temps qui restait avant les nouvelles élections pour discuter et adopter les lois proposées.

Les ministres ont remporté une nouvelle victoire dans la chambre des députés; ils ont réussi à faire nommer une commission pour présenter un rapport sur la notification faite par la chambre des pairs qu'elle allait citer pour comparaître à sa barre MM. Andry de Puyravaut et Cormenin, deux députés. Cette commission, à l'exception de M. Sautey dont l'opinion n'est pas bien prononcée, est entièrement composée de ministériels; elle a été formée par une majorité de 247 voix contre 136. Le rapport sera présenté le 18 et la chambre en délibérera le 20. Personne ne peut prévoir comment la chambre des pairs sortira du nouveau procès qu'elle a si maladroitement évoqué à son tribunal. Le nombre des signataires de la lettre insérée dans la Tribune était de 110, et comme le manuscrit en a été détruit et que les éditeurs responsables sont en prison et impliqués dans l'affaire, il sera très difficile de soutenir l'accusation contre la grande majorité des prévenus. Un nouvel incident est venu compliquer la situation; M. Trelat, éditeur du *Palais de la Puy de Dôme* et M. Michel, avocat distingué de Bourges ont écrit au président de la chambre des pairs pour le prévenir que seuls ils avaient signé lettre qui faisait l'objet de ces nouvelles poursuites. On croit que la lecture de l'acte d'accusation des prévenus d'avril sera terminée le 23: rien de nouveau dans la position.

Bourse de Paris, 16 mai.—Les denières nouvelles reçues par le gouvernement portent à croire que le comte de Torenne succédera à M. Martínez de la Rosa dans la présidence du conseil. On savait à Madrid que Valdés ne pourrait pas vaincre l'insurrection et que la Castille allait être révolutionnée. Sans l'intervention de la France ou de quelque autre puissance étrangère, on pense que rien ne peut arrêter la marche des Carlistes sur la capitale.

Les fonds ont éprouvé un mouvement de hausse, mais il est difficile d'en trouver le motif car les fonds anglais sont en baisse.

Le général Cordova est de retour à Madrid et le rapport qu'il a fait au gouvernement sur l'état des affaires dans les provinces du Nord a décidé le conseil de la reine à accueillir plus favorablement les propositions de paix de Carlistes. Belas

quelques journaux français, ces dispositions sont la révélation de don Carlos à toutes ses prétentions à la couronne; les fiançailles de la jeune reine avec son fils aîné qui monterait sur le trône sous le nom de Louis II; le maintien de l'Etat...

On lit dans le Messager: Une lettre de Madrid, du 8, nous annonce la formation définitive du ministère. Le comte de Toreno, ministre des finances et président du conseil; M. Evaristo Perez de Castro, ministre des affaires étrangères et M. Cano Manuel, de la justice. Les autres portefeuilles sont conservés. Le nouveau cabinet poursuivra les négociations pour pacifier le pays.

Le célèbre graveur à Peau forte, Bartolomeo Pinelli, qui était en même temps peintre et sculpteur, est mort à Rome âgé seulement de 51 ans. On lui a fait de magnifiques obsèques. Son corps, après avoir été embaumé et exposé aux regards du public pendant plusieurs jours, fut porté à Péglise de sa paroisse au milieu d'un immense concours de citoyens...

PRODUIT DE LA LOTERIE EN 1833 ET 1834. — En 1833, le produit des mises faites a été de 39,460,533 fr. Les lots gagnés ont été de 16,525,959 fr. En 1834, le produit des mises a été de 33,601,597 fr., et les lots gagnés de 18,919,145 fr. Le produit net pour le trésor a donc été de 10,131,621 fr. pour 1833 et de 5,582,452 fr. pour 1834.

On lit dans l'Ami de la Vérité du 23 avril, une anecdote assez plaisante: « La femme du sieur... marchand de chaux à Bayeux, ramenant dans un tonneau son mari, complètement ivre. Arrivée devant un des bureaux de l'octroi, à Bayeux, les employés, qui sont toujours aux aguets, demandent à cette femme ce que contient son tonneau: un cochon, répond-elle. — Combien pèse-t-il? — Deux cent. Mal en prit à l'épouse joyeuse d'avoir ainsi plâtré. MM. de l'octroi prirent la plaisanterie au sérieux, ils enregistrent sa déclaration, et le lendemain ils exigent des droits conformes à la déclaration; l'entrée des deux cents livres de lard fut impérieusement demandée la loi à la main. La pauvre femme a beau protester que ce n'était pas du lard, mais bien son mari ivre-mort, ses plaintes, ses cris, ses jurements plus virils que féminins, rien ne put fléchir les commis. Il a donc fallu payer la métaphore dont elle s'était servie pour qualifier son époux.

Dernièrement, un monsieur, après avoir fait un copieux déjeuner chez un restaurateur, appelle le garçon pour lui demander la carte à payer; en même temps il tire de sa poche un bourse bien garnie, et l'entreouvre, en attendant l'addition du compte. Il se détourne un moment pour presser le garçon, qui arrive enfin avec la carte: 19 fr. 50 c. C'est un peu cher, dit-il; cependant, sans autre observation, il va prendre dans sa bourse; mais quel n'est pas son étonnement! son rouleau de pièces d'or a disparu aux trois quarts! Un monsieur placé en face, à la même table, pourrait seul s'être approprié les 200 francs qui manquent, mais il est impossible et semble ne rien comprendre au trouble et aux réclamations de son voisin. Grand murmure! les garçons arrivent de toutes parts, et, malgré ses dénégations, l'inconnu est fouillé, et on ne trouve dans ses poches que deux pièces de cinq francs. Le voilà donc justifié! il prend son chapeau et va sortir, lorsqu'on s'aperçoit de certains efforts au gosier et de contractions du mâchoire. Nouveaux soupçons sur le presse, on le force d'ouvrir la bouche, car on a entendu craquer sous ses dents quelque chose de métallique. L'inconnu avait, en effet, encore deux écus d'or dans la poche, qu'il n'avait pas eu le temps d'avalier comme les autres. Voilà une singulière industrie; notre auri-phage a été arrêté.

PROVINCES INFERIEURES

Le Newfoundland du 21, mai, dit: « Nous avons reçu hier, les particularités d'un des plus horribles outrages qui puissent disgracier une communauté civilisée, commis en plein jour, sur le chemin entre Carbonar et Harbour Grace. Entre trois et quatre heures et l'après-midi, mardi dernier, M. Henry Winton, éditeur du Public Ledger, de cette ville de Carbonar, en rade à Carbonar, se rendait à cheval à Harbour Grace, lorsqu'ils furent attaqués par la coterie dite « Saddle Hill », par cinq hommes, dont la figure était peinte, qui, premièrement, firent tomber M. Winton de son cheval avec une grosse pierre, et pendant qu'il était par terre, avec brutalité, lui coupèrent les deux oreilles, partie d'une de ses joues, et lui firent plusieurs autres cicatrices, de la manière la plus brutale. Pendant que cette scène de barbarie se passait, le capitaine Churchward fut entraîné dans la forêt voisine par deux de la compagnie, qui lui ordonnèrent, au péril de sa vie, de n'offrir aucune résistance ni de faire la moindre bruit. Ayant accompli son devoir abominable, la bande prit le bois, et M. Winton fut conduit à Harbour Grace, où ses blessures furent pansées par le Dr. Stirling, qui, dit-on, entretient une opinion favorable de son infatigable patriotisme. On espère qu'une des oreilles qui n'est pas entièrement séparée de la tête pourra être guérie. En apprenant cette triste catastrophe, qui excita une des plus vives sensations dans la ville; Son Excellence le gouverneur en chef émit une proclamation, offrant une récompense de \$200, à quiconque découvrirait les auteurs de cet abominable outrage, et son rapport qu'un détachement de la garnison sera immédiatement envoyé à Harbour Grace, pour y aider les magistrats à faire les recherches et les perquisitions dans lesquelles ils sont maintenant activement engagés. » [Journal de Saint Jean de Terre-Neuve.]

Friedrich, 15 juin. — Son Excellence le lieutenant-gouverneur (sir Archibald Campbell) s'est rendu avec le cérémonial d'usage à la chambre du conseil, où il prononça le discours qui suit: « M. le président, etc. — M. le porteur, etc. »

« La clôture des dernières séances de l'assemblée, les obligations de vous exprimer mon chagrin qu'il n'est pas été fait d'octroi pour le service pu-

ble. Ce sentiment a été depuis beaucoup augmenté par plusieurs requêtes qui me sont parvenues de divers comtés, alléguant l'inconvénient et la détresse qui doivent résulter de cette malheureuse circonstance qui, si on n'y porte remède, élèvera des difficultés et occasionnera des embarras dans toutes les branches du service public, et ne peut que décourager la classe pauvre, qui tire son profit des dépenses des agents publics, que la libéralité de la législature a coutume de distribuer annuellement dans la province.

« Les sollicitations raisonnables contenues dans ces requêtes, que je conçois avec plaisir, la législature de bonne heure, afin de soulager le pays contre les maux anticipés, n'étant seules engagées à vous réunir à cette époque extraordinaire et incommode. Si cependant vous jugez à propos de borner vos travaux à ce seul objet, vous ne pourriez être longtemps détenu de vos foyers. »

De la Gazette de Québec.

L'on a en la bonté de nous communiquer un exemplaire de la Gazette de Québec, journal de Liverpool du 29 du mois dernier, rapporté par le capitaine Hill du Formosa, arrivé samedi soir. Quoique porteur de plusieurs exemplaires de celui-ci est le seul reçu, et c'est un journal précieux commercial qui ne contient que peu de nouvelles, mais variées. Nous en avons pourtant fait les extraits qui suivent; celles du 16 au 21, manquent.

Le paquebot Roscoe du 8 mai, venant de New-York, était hier soir à 8 heures p. m. à la hauteur de Point Lynx. L'un des premiers navires de commerce libre avec la Chine est arrivé à Cork. La semaine dernière, les ouvriers agriculteurs de Bedford s'armèrent, et demandèrent du soulagement à leur pauvreté, en argent, au lieu de la nouvelle loi de paupérisme. Les magistrats prirent l'alarme après qu'on eut enfoncé les fenêtres de la maison où étaient assemblés les gardes avertis, ils envoyèrent un bureau métropolitain pour avoir du faide. L'ordre fut bientôt rétabli par l'arrivée de vingt hommes de police de Londres.

PARLEMENT IMPERIAL. MERCREDI, 20 mai. — Les communes se formeront en comité sur le budget et octroyeront £3,000,000 des fonds consolidés au service de l'année. Jeudi 21. — Dans la chambre des pairs, lord Brougham présenta sa motion sur le sujet de l'insurrection, par une série de résolutions; lord Melbourne y donna son appui et dit que le gouvernement s'en occuperait sérieusement.

Le comte de Darlington demanda s'il y avait probabilité que lord Palmerston serait élu à la pairie ou aurait un siège dans la chambre, et qu'il était un cas sans exemple qu'un ministre du cabinet n'eût pas une place dans le parlement. Lord John Russell pensait que la question était toute nouvelle et ne voulait point y répondre. Le comte Darlington demanda s'il n'était pas nouveau d'avoir un secrétaire d'état qui n'était pas membre de la chambre. A ce que nous avons compris, lord John Russell dit qu'il ne pensait pas que ce serait longtemps le cas. Le colonel Stibbrop demanda s'il y avait apparence que le colonel Fox (gendre du roi) serait élu membre de la chambre. Lord John Russell répondit qu'on n'avait aucune intention d'envoyer le colonel Fox au Canada comme commissaire. Lord John Russell donna avis que le 1er juin, il ferait motion pour permission d'introduire un projet de loi pour régler les municipalités.

« Le bâtiment transport national l'Albat, est arrivé à Halifax le 17, et devait partir sous peu de jours pour Québec, pour transporter un détachement de l'artillerie, après avoir débarqué quelques carabiniers et des soldats du 31e et 83e de ligne, sous les ordres du lieutenant-colonel Kels.

Le bâtiment transport national l'Albat, est arrivé à Halifax le 17, et devait partir sous peu de jours pour Québec, pour transporter un détachement de l'artillerie, après avoir débarqué quelques carabiniers et des soldats du 31e et 83e de ligne, sous les ordres du lieutenant-colonel Kels.

Les bâtiments nationaux le Racer, la Forte et la Dispatch, étaient tous attendus de la Jamaïque à Halifax. L'amiral Cockburn sur le President était à Halifax. Un paragraphe d'un journal de Saint Jean (Terre-Neuve) du 9 juin, dit que les officiers et hommes de l'artillerie destinés pour Québec, sont — le major sous-brevet, Jackson, le capitaine Sommerville, les lieutenants J. Stokes et G. R. Kennedy, avec 72 hommes, 5 femmes et 2 enfants. Aussi, attachés au même corps, le lieutenant H. Iowan, le chirurgien T. Seaton, avec 12 hommes, 1 femme et 2 enfants, destinés pour Québec et la Nouvelle-Écosse.

Le bâtiment du commerce dont parle le Register de l'île du Prince-Édouard, ne peut être le William Money. Des lettres du naufrage du 10 du contrat, nous apprenant qu'il n'avait pas changé de place, et qu'il était arrivé le 23. Il y a dans la même position quelques jours avant. Ce pourrait être l'Edinburgh, (autre bâtiment des Indes) dont il n'est trop vrai, quoique le contraire ait été annoncé, que l'on ait eu des renseignements certains à son égard.

Il se trouve environ quarante malades à l'hôpital de Marine. Sur ce nombre près de la moitié sont devenus matelots aux prix de 16l. à 18l. par jour, ce qui forme les frais simplement pour médecine, nourriture et soins. Les capitaines des bâtiments du commerce trouvent à l'hôpital fort commode comme maison de santé qu'on ne peut se procurer à Québec sans des frais très considérables. Il n'y a pas de maladies dangereuses dans l'hôpital, et notre état sanitaire est toujours satisfaisant.

NOUVELLES MARITIMES.

Le Marshall Macdonald, Smith, pour Londres qui avait complété sa charge à l'île de Barbadoes et était prêt à mettre en mer, fut poussé à terre pendant la dernière tempête, et l'on craint qu'il ne soit perdu sans ressource. On a envoyé des personnes pour le chercher. Charlotte-Town (le de Prince-Édouard) 9 juin. — Il y a eu un tonnerre, une chaloûte de Rustico, entre Cape-Notch et la pointe Est de cette île, rencontra la carcasse d'un gros bâtiment en dérive dans la gôlle. Deux goélettes américaines l'avaient abordé et étaient fort occupées à en sauver des matelots dont il était chargé. La chaloûte s'y joignit pour sa part. Nous n'avons pas appris si ses matelots étaient ou non, mais il n'avait ni armes ni munitions. Il paraissait être un bâtiment de 800 tonneaux, et l'on suppose que c'est le William Money. Un des bâtiments qui abandonné par l'équipage, sur son retour en Europe, lorsqu'il toucha sur les récifs de Manicouagan, le 23 novembre dernier. — Royal Gazette.

PORT DE QUÉBEC. ENTRÉE EN DOUANE.

- Barque Countess of Dunmore, Small, 13 mai de Liverpool, à R. Shaw, cargaison générale. Brick Bassenthwaite, Mitcheson, 21 mai de Penzance, à Symes et Ross, lest. Brick Union, Taylor, 25 avril de Liverpool, à ordre, lest. Goélette Mary Ann, Cellard, 8 juin d'Halifax, à R. M. Prior, vina et sucre. Goélette Phoenix, Hoffman, 17 jours des do, à Aywin et Noad, rum. Goélette Pride, Scaton, 12 mai de Demerara, à R. Peniston, do. Goélette John, Goulan, 7 juin d'Halifax, Montréal, do. Barque Louisa Munro, Munro, 20 avril de Sunderland, à Patton et cie, do. Barque Lady Hannah Ester, Liddle, 16 juin de Norfolk, à ordre, divers, etc. Brick Elizabeth, Reid, 16 mai de Newcastle, à Lemoursier et cie, charbon. Brick Alexander, Connan, 5 juin de Terre-Neuve, à Gilmour et cie, lest. Brick Sydney, —, 18 mai de Liverpool, à W. Patton et cie, do. Goélette Douglas, Douglas, 2 do. d'Exmouth, à H. Gowen et cie, do. Goélette Victoria, Mercier, 10 juin d'Halifax, à Aywin et Noad, rum. Navire Ellen, Sabiston, 2 mai de Londres, à Pemberton, lest. Brick Silistria, Groom, 26 avril de Belfast, à Gowen et cie, do. Goélette Mary & Margaret, Carboner, 17 juin d'Halifax, pour Montréal, sucre, etc. Brick Mulgrave Castle, Wildridge, 17 mai de Liverpool, à H. Burstal, lest, 16 émis. Goélette Governor Tyrer, Miller, 19 do. de St. Vincent, à L'Éclair et cie, rum, etc. Goélette St. Anne, Bernier, 21 jours d'Halifax, à R. Peniston, rum. Goélette Three Brothers, Desjardins, 12 jours de Terre-Neuve, à ordre, poisson, etc. Brick Eibelbert, Ashton, 5 mai de Bordeaux, à Lemoursier et cie, brandy. Brick Fryerens, Burk, 11 do. de Londres, à Atkinson et cie, lest. Brick Redwing, French, 8 juin de Terre-Neuve, à Pemberton, do. Brick Albion, Padden, 15 mai de Cork, à W. Price et cie, do. 126 émis. Barque Economist, Vivian, 13 juin d'Aricbat, à Atkinson et cie, lest, 3 émis. Barque Pacific, Morrison, 16 mai d'Aboudeen, à W. Sharpes et fils, do. 24 émis. Brick Shannon, Allen, 11 avril de Lynn, à Atkinson et cie, do. 86 do. Brick Resolution, Sigworth, 12 juin de Terre-Neuve, à ordre, do. Brick Dalmarock, M'Farland, 5 do. de New York, à Rodger Dean et cie, patasse, etc. Goélette Diligence, Philips, 14 mars de Gibraltar, à ordre, vins, etc. Navire Formosa, Hill, 28 mai de Liverpool, à Sharpes et fils, lest. Barque Greenbow, Morrison, 22 do. de Liverpool, à Gilmour et cie, do. Brick Mary Hudson, Johnson, 20 do. de do. à Pemberton, do. Brick Eliza Liddle, Sartees, 16 mai de Sunderland, à Maitland, charbon. Goélette Seafower, Hoffman, 17 jours de Terre-Neuve, à Lemoursier, rum. Goélette Marie E'Espérance, Desjardins, 16 juin de Halifax, à Peniston, do. Navire Thomas Gelatone, 19 mai de Belfast, à G. H. Park, lest, 49 émis. Barque Hannibal, Dumons, 15 mai de Liverpool, à Thomas Ryan, lest. Brick Betty, Sewell, 6 mai de Dublin, à ordre, lest, 126 émis. Brick Andrew Nugent, Cringle, 13 mai de Szig, à Gilmour et cie, lest, 154 émis. Barque Lord Cochrane, Kane, 29 mai d'Havannah, à ordre, lest. Brick Sir John Franklin, Corner, 20 mai de Liverpool, à Lemoursier et cie, cargaison générale. Goélette Mary Ford, Hamel, 16 juin d'Halifax, à ordre, etc.

L'AMI DU PEUPLE. MONTREAL, 4 JUILLET, 1835.

PRIX LITTÉRAIRE.

L'encouragement qu'a reçu notre papier depuis son établissement, et le désir de voir nos compatriotes s'exercer à la composition littéraire, nous ont engagés à proposer un prix de CINQUANTE PIASTRES ou UNE MÉDAILLE EN OR, d'un prix équivalant à la personne qui d'ici au 1er août aura composé et nous aura livré la pièce de littérature la plus intéressante et la mieux écrite. La scène doit être en Canada; la longueur de l'ouvrage ne doit pas excéder douze colonnes de notre journal, et ne doit pas être moins de six colonnes environ: L'ouvrage doit être en prose française. Des juges compétents seront nommés, pour décider du mérite de l'écrit. Les noms des concurrents doivent être adressés à notre bureau, attachés aux compositions et sous enveloppes cachetées. On n'ouvrira que la lettre jointe à l'écrit qui sera jugé le meilleur. La pièce qui remportera le prix sera publiée sur l'Ami du Peuple avec le nom de l'auteur, s'il le désire.

P. S. — La politique et tout ce qui peut y avoir rapport doivent être adreçment exclus de tout es écrits.

1er mai, 1835. Ayr. — D'après diverses observations qui ont été faites aux propriétaires de ce journal, ils se sont décidés à prévenir le public que le prix littéraire qu'ils ont offert à la concurrence ne pourra être obtenu que par des Canadiens seulement.

Nous n'avons pas de nouvelles plus récentes de la Métropole. Il ne s'est encore rien fait d'important dans le parlement. D'après la manière dont lord John Russell a parlé dans la chambre des communes, le 25 mai, il paraît que les ministres se proposent de s'occuper seulement de deux questions pendant la session actuelle, savoir: la réforme de la corporation, et la question de l'église irlandaise et de ses revenus. Ces deux questions occupent pleinement la chambre jusqu'à sa prorogation.

Le 21 mai M. Baxter a introduit une motion dans la chambre des communes, pour représenter à sa majesté, la manière adrociieuse avec laquelle on faisait encore un commerce considérable d'esclaves, sous les pavillons espagnols et portugais, malgré les traités conclus par la Grande-Bretagne avec ces deux puissances.

Lord Palmerston est candidat pour Trenton, dont M. Kennedy a laissé un siège vacant. Sir G. Bagg et sir C. C. Seys ont été élus; le premier pour Poole et le second pour Malton.

Voici les conditions que Charles V. (don Carlos) est prêt à accepter pour terminer la guerre civile. 1. Il abdiquera en faveur de son fils, qui portera le nom de Charles VI. 2. Il quittera l'Espagne, aussitôt que la Reine Christine s'absentera du Royaume. 3. Il permet les fiançailles immédiates de son fils aîné avec la princesse Isabelle. 4. Il reconnait les dettes contractées et consolidées jusqu'à un décès de Ferdinand VII. 5. Il promet immédiatement et entière pour les dettes politiques. 6. Il promet la réunion immédiate des anciennes Cortès pour la révision et la sanction légitime et définitive de tous les actes faits depuis la mort de Ferdinand VII, qu'il reconnait comme émanés d'un gouvernement légitime.

Avec de telles conditions il aurait eu raison et sa cause serait légitimée. On dit que le Ministère Espagnol sera composé ainsi: Le Comte de Toreno, ministre des finances et président du conseil; M. Evaristo Perez de Castro, ministre des affaires étrangères et M. Cano Manuel, ministre de la justice; les autres ministres resteront en office. Le Marquis de Las Amabilias et la Reine Régente sont d'accord dans l'opinion et avec les desirs pacifiques du général Cordova qui a pris le caractère de médiateur. La Reine avait quitté Madrid pour se retirer à Aranjuez.

Depuis la publication de notre dernier numéro, nous avons eu occasion de lire des discours prononcés au banquet de la St. Jean Baptiste, par les divers orateurs qui se sont emparés de la parole, dans cette réunion patriotique. En les lisant, nous nous sommes profondément convaincus que l'esprit de licence et d'impieé dominait absolument plusieurs des convives et que leur but commun et pressé avoué était la destruction de l'autel en même temps que le renversement du trône. Les patriotes vont peut être encore ici s'écrier que nous les colonnisons, que nous les accusons de principes et pensées qui sont loin d'être les leurs; mais nous avons malheureusement sous les yeux des faits qui parlent victorieusement contre eux et qui démontrent jusqu'à quel point ils ont sacrifié toute espèce de principes à leurs passions d'agiter et de bouleverser. Les extraits suivants d'un discours prononcé et applaudi au banquet de la St. Jean Baptiste seront une preuve suffisante du respect que portait à la religion les Canadiens catholiques, réunis chez M. Rasco.

« Les rois eurent l'impieé d'associer le trône sur l'autel et de proclamer qu'ils étaient appelés par la divinité à régner sur les peuples en maîtres absolus. — Discours de M. E. E. Rodier. Vraiment il faut avoir l'esprit singulièrement organisé, pour trouver qu'il y a de l'impieé à associer le trône sur l'autel. Certes, il était difficile de lui donner une base plus sainte et plus vénérable, et cette seule liaison de l'autel avec le trône devrait être une garantie suffisante du respect universel. Au reste, ce ne sont point les rois qui ont assis le trône sur l'autel; c'est Dieu lui-même qui l'a placé ainsi; c'est lui qui a voulu donner aux rois la puissance sur les peuples. A moins de refuser confiance à la parole de Dieu même, on ne peut contester aux rois leur autorité, car Dieu l'a établie en cent endroits d'une manière aussi claire que positive. Nous ne prétendons point dire que les souverains aient le droit de régner en maîtres absolus. Ceux qui se sont élevés en despotes ont abusé du pouvoir qui leur venait de Dieu, comme tant d'hommes abusent des moyens que le ciel leur a donnés pour être heureux. Mais allons plus loin et nous trouverons encore de plus scandaleuses sentences.

« De là l'abus du droit divin de la royauté combattu avec tant de succès par l'illustre auteur des paroles d'un croyant. — Bib. L'ASSEMBLÉE DU DROIT DIVIN! — Ainsi donc voilà

M. E. E. Rodier, qui, de son autorité privée, déclare absurde un dogme que les plus grands peuples ont adopté, que les hommes les plus savants ont enseigné et que l'écriture sainte a confirmé. L'écriture sainte est donc absurde lorsqu'elle dit: « il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu. » Non est potestas nisi à deo. Nous ne nous étendons pas à prouver cette doctrine, qui a demièrement été soutenue sur notre journal, par un de nos correspondans, avec plus de vigueur et d'étendue que nous ne pourrions le faire; nous nous contenterons de dire que cette phrase est aussi positive que possible, et qu'elle rejette absolument toute source de pouvoir qui ne serait pas Dieu lui-même. Et à les républiques où le peuple commande, ce peuple tient aussi son pouvoir de Dieu, et s'il lui plaît de le transmettre à un roi, le pouvoir en passant par ses mains, ne perd point son origine divine.

Pour opposer à la force de l'écriture, qu'elle autorité nous a citée M. E. E. Rodier? Nous raisonnons pour lui de la dire. L'auteur des paroles d'un croyant; l'apostat de la foi catholique; l'homme qui, après avoir été un des plus fermes soutiens de la foi, en est devenu un des ennemis les plus acharnés, et a consacré sa brillante imagination et sa plume judiciale et si religieuse, à enfanter des rêves absurdes, à entasser de grandes paroles, colorées d'un brillant vernis, pour corrompre le peuple et le soulever contre l'autorité. M. Rodier nous a cité un ouvrage de l'abbé de La Mennais, qui se trouve à chaque page en contradiction formelle avec les écrits puissans qu'il lançait dans des temps plus heureux, un ouvrage que le Constitutionnel de Paris qu'on n'accuse pas certainement d'être un partisan du despotisme, définissait, il y a quelque temps, « L'ouvrage d'un MAUVAIS PRÊTRE et d'un MAUVAIS CITOYEN; un ouvrage enfin, et c'est là le point important, que le chef de l'église, le pape vient de condamner de la manière la plus formelle et la plus précise, et qu'il a déclaré rempli de principes faux et dangereux! Et le nom de cet ouvrage a été vivement applaudi par les convives de la St. Jean Baptiste! Voilà donc une réunion de Canadiens Catholiques, d'hommes qui se vantent de tenir la religion, applaudissent publiquement, et sur la foi de M. E. E. Rodier, un ouvrage couvert des anathèmes du St. Siège! A coup sûr c'est là une singulière manière d'honorer le précurseur du Christ; cette doctrine est loin de celle que prêcha St. Jean Baptiste!

Encore si ceux qui méprisent si entièrement la religion de leurs pères se contentaient de le faire sciemment, et s'ils n'allaient pas ensuite abuser encore de ce nom poissant sur nos habitudes pour les entraîner dans leurs places. Mais non; ces mêmes hommes, que l'on a vus dans un banquet public, afficher plus que de l'indifférence pour la religion, ne rougissent pas d'aller au premier jour crier un peuple de quelques paroisses, que tous leurs efforts ont pour but de conserver la religion de leurs pères, que les protestans veulent leur ravir! On conviendra que c'est une singulière manière de l'honneur, que de nier l'autorité de Dieu et celle de son vicaire le chef de l'église.

« Nos pères tenaient à honneur de verser leur sang sous le pavillon des Bourbons, nous tenons à honneur de défendre du drapeau Britannique. Toujours loyaux, cette loyauté s'acra ôtra chaque fois que la patrie nous requerra. — Le cours du Col. Doucherville.

Cette phrase fait, sans doute, honneur aux sentimens de celui qui l'a prononcée au banquet patriotique; mais elle se trouve enclavée au milieu de tant de discours absolument contraires, qu'elle est entièrement noyée et perdue. Nous croyons que M. de Boucherville aurait dû parler au singulier, car il était probablement le seul légal présent à cette assemblée.

La Minerve nous annonce une nouvelle réponse aux imputations faites contre M. de Bleury; elle viedra un peu tard, peut-être, mais vaut mieux tard que jamais. Nous sommes curieux de voir quelle nouvelle réponse elle pourra faire à des faits qui parlent seuls. Car il n'y a point ici d'imputations, mais un simple exposé des faits. Au reste, nous sommes flattés que cette affaire s'éclaircisse encore et il nous reste quelques faits à citer, qui ne seront peut-être pas sans intérêt, et qui jetteront du jour sur cette affaire; nous engageons seulement nos confidés à bien s'assurer de la vérité de leurs renseignements, avant d'en faire usage.

M. Nelson et Walker, députés des constitutionnels, du Bas-Canada, ont eu deux entrevues avec le nouveau secrétaire colonial lord Glenelg, la première le 18 mai, et la seconde le 21 du même mois.

Le Morning Courier disait vendredi qu'il avait quelques raisons de penser, d'après des lettres particulières, qu'il n'était pas hors de probabilité que lord Amherst vienne en Canada comme gouverneur.

Le magasin à poudre de Munich a sauté dernièrement, avec 500 tonnes de poudre, et toutes les bombes, grenades et autres combustibles. Six personnes ont péri dans cette catastrophe. Cet horrible malheur a été la suite de la vengeance particulière d'un artillerie employé dans cet arsenal, qui maltraité cruellement par des officiers subalternes, résolut de mettre un terme à sa vie et choisit cet effreux moyen d'ensevelir ses oppresseurs dans sa ruine. On a vu ses détails par une lettre qu'il avait adressée le même jour à un de ses camarades.

Vol. — Dans la nuit de jeudi, on a volé à M. George Brouse, du Haut-Canada, logé chez M. Goodenough, une somme de L. \$2 10s. Un des domestiques de la maison a été arrêté et mis en prison, sur soupçon qu'il était l'auteur du vol.

Mercredi matin, vers trois heures et demie, des voleurs enfoncèrent l'Hôtel de M. Handlow faubourg St. Anne, et en enlevèrent quantité de convertis d'Argent, Carraffs, couteaux, etc. un chien de garde donna l'alarme mais les voleurs eurent le temps de s'évader avant qu'on put essayer de les saisir.

Bernadotte vient d'établir des sociétés de tempérance en Suède et s'est mis lui-même à la tête. Lorsqu'un membre de la société viole ses engagements, on récite dans les églises des prières publiques pour lui.

Des religieuses ursulines qui avaient commencé à faire bâtir un couvent à Rochester, ont arrêté les travaux, et se proposent de les laisser entièrement. Elles sont effrayées de la catastrophe de leurs sœurs de Charlestown.

M. Richard Robins, marchand de Whitehall, s'est noyé la semaine dernière, à New-York, en voulant sauter du quai dans une barque à vapeur.

MODELE DE STYLE ORATOIRE. Au repas patriotique d'un fameux village, certain M. P. P. s'était endormi sur son assiette, de suites de son profond discours, lorsque réveillé en sursaut par un tumulte affreux, il se lève et d'une

On trouve dans le Newfoundland du 21 mai, les détails de l'atroce cruauté commise sur M. Whinston éditeur du Public Ledger. Il paraît que ce monsieur passait à cheval au milieu d'un bois, accompagné du Capt. Churchward du brig Hazard, lorsque tout-à-coup, ils furent arrêtés par 5 hommes dont le visage était barbouillé de peinture; ces brigands s'emparèrent de M. Winton et lui coupèrent les oreilles, une partie d'une joue, et commirent d'autres brutalités plus horribles encore sur sa personne. Pendant qu'on exerçait les cruautés sur Whinston, le Capt. Churchward était maintenu par deux hommes qui lui défendirent sous peine de la vie de faire un mouvement ou un cri. Ensuite les cinq individus s'enfoncèrent dans les bois. La police est maintenant occupée à faire des recherches à cet égard. Le gouvernement a mis à cet effet un détachement de troupes à sa disposition. Il est parfaitement inutile, sans doute, de faire aucune réflexion sur un acte semblable, qui ne peut manquer de soulever l'indignation de tout ce qui porte un cœur d'homme.

Le bruit circule dans les cercles militaires de Londres, que la charge de commandant des forces de sa Majesté en Islande sera confiée à son Excellence lord Aylmer à son retour du Canada.

Si le gouvernement reconnaissait par cette importante fonction les services que lui a rendus lord Aylmer dans ce pays, nos patriotes commencent à être enclin à croire que le rappel de lord Aylmer n'est pas une disgrâce.

Son excellence le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada a autorisé le commissaire des terres de la colonie à mettre en vente des terres dans les townships de Portland, Pittsburg, Hincha-brook, Bedford et Loughborough. Son excellence a pris cette mesure à la sollicitation des magistrats de la ville de Kingston.

Une assemblée de la société de ST. PATRICK aura lieu, aux salons de la société, lundi, 6 du courant, chez M. Swords, à sept heures v. m. Tous les membres sont priés de s'y trouver.

Le bâtiment de transport Albat, de sa majesté britannique est arrivé à Halifax le 16 du courant. Il devait repartir pour Québec, où il doit conduire des hommes d'artillerie, aussitôt qu'il aura mis à terre des carabiniers du 31e et du 83e régiment.

Le bateau à vapeur Sans Paroi, construit à Bytown l'hiver dernier, par la compagnie de transport de l'Ottawa et du Rideau est arrivé à Lachine mercredi, ayant passé par le canal du Rideau jusqu'à Kingston et étant descendu de la par le St. Laurent. Il remorquait une grande bergé et était sous les ordres du capt. Bush. — Morning Courier.

Le marquis de Conyngham doit être lord Chamberlain, à la place du marquis de Wellesley qui a résigné.

MM. Nelson et Walker, députés des constitutionnels, du Bas-Canada, ont eu deux entrevues avec le nouveau secrétaire colonial lord Glenelg, la première le 18 mai, et la seconde le 21 du même mois.

Le Morning Courier disait vendredi qu'il avait quelques raisons de penser, d'après des lettres particulières, qu'il n'était pas hors de probabilité que lord Amherst vienne en Canada comme gouverneur.

Le magasin à poudre de Munich a sauté dernièrement, avec 500 tonnes de poudre, et toutes les bombes, grenades et autres combustibles. Six personnes ont péri dans cette catastrophe. Cet horrible malheur a été la suite de la vengeance particulière d'un artillerie employé dans cet arsenal, qui maltraité cruellement par des officiers subalternes, résolut de mettre un terme à sa vie et choisit cet effreux moyen d'ensevelir ses oppresseurs dans sa ruine. On a vu ses détails par une lettre qu'il avait adressée le même jour à un de ses camarades.

Vol. — Dans la nuit de jeudi, on a volé à M. George Brouse, du Haut-Canada, logé chez M. Goodenough, une somme de L. \$2 10s. Un des domestiques de la maison a été arrêté et mis en prison, sur soupçon qu'il était l'auteur du vol.

Mercredi matin, vers trois heures et demie, des voleurs enfoncèrent l'Hôtel de M. Handlow faubourg St. Anne, et en enlevèrent quantité de convertis d'Argent, Carraffs, couteaux, etc. un chien de garde donna l'alarme mais les voleurs eurent le temps de s'évader avant qu'on put essayer de les saisir.

Bernadotte vient d'établir des sociétés de tempérance en Suède et s'est mis lui-même à la tête. Lorsqu'un membre de la société viole ses engagements, on récite dans les églises des prières publiques pour lui.

Des religieuses ursulines qui avaient commencé à faire bâtir un couvent à Rochester, ont arrêté les travaux, et se proposent de les laisser entièrement. Elles sont effrayées de la catastrophe de leurs sœurs de Charlestown.

M. Richard Robins, marchand de Whitehall, s'est noyé la semaine dernière, à New-York, en voulant sauter du quai dans une barque à vapeur.

MODELE DE STYLE ORATOIRE. Au repas patriotique d'un fameux village, certain M. P. P. s'était endormi sur son assiette, de suites de son profond discours, lorsque réveillé en sursaut par un tumulte affreux, il se lève et d'une

Fonderie en Caractères d'Imprimerie.

M. T. GUERIN étant arrivé de New-York avec toutes les machines nécessaires pour la manufacture des caractères d'imprimerie...

Table listing various printing materials and their prices, including 'PLAIN LETTER', 'ANTIQUE LETTER', 'BLACK LETTER', 'SCRIPTS', 'GREEK', 'SOLID FRACTIONS', 'PIECE FRACTIONS', 'FLOWERS', 'SHADED LETTERS', 'LEADS', 'SPACING RULES', and 'QUOTATIONS'.

Les commandes faites pour des presses, des chaises, etc. seront remplies au prix de New-York. Les sortes qu'on demandera pour compléter des fontes seront fondus à l'ordre.

La Gazette de Québec, le Canadien et le Mercury sont priés d'insérer cette annonce, et on leur donnera trois piastres en caractères.

AVIS. Le Soussigné donne avis public, que les affaires faites ci-devant sous le nom et raison d'ARNOLD & WISHART, maîtres charpentiers...

A VENDRE. — Le célèbre étalon LIGHT INFANTRY. Co. cheval est de pure race, âgé de 9 ans, co. printemps. Il sera vendu à bas prix en s'adressant au TATTERALL.

MANUFACTURE FRANÇAISE DE MEULES A MOULIN. — Le propriétaire continue à tenir un assortiment de pierres à moulin de blocs à meules de première qualité, Plâtre de Paris, Pierres d'Esopus.

Forges de St. Maurice et des Trois-Rivières. Les Soussignés ayant été nommés agents pour la vente des ouvrages en fer et en fonte des FORGES DE ST. MAURICE et des TROIS-RIVIERES...

W. LAWLEY, Sculpteur, Dorleur, et Facteur de Cadres de Miroirs et de Gravures, nettoie les anciens tableaux et répare les cadres, etc.

A VENDRE. — Un bel Assortiment de GRAVURES, de toutes les grandeurs, ainsi que des MIROIRS à Toilet etc. etc.

Commentaire ou Observations sur l'acte de la 31e année du règne de GEORGE III. appelé ACTE CONSTITUTIONNEL DU HAUT ET BAS CANADA.

MARCHE ST. ANNE. LA PARTIE non louée de L'ETAGE SUPERIEUR de ce marché est à louer pour une ou plusieurs années; cette partie est distribuée en quatre grandes appartements très convenables pour des marchands échecs ou autres effets.

THOS. BLACKWOOD, Secrétaire des syndicats. 17 février, 1834.

AVIS. Le Soussigné prend la liberté d'informar ses amis et le public en général qu'il a ouvert un établissement sur un plan étendu comme MA GABIN DE GRAINES au No. 233 rue St. Paul, à côté des vis-à-vis de l'honorable H. Gates et presque en face de l'Exchange Coffee House.

GRAINES DE JARDIN. Les catalogues de graines etc. seront fournis GRATUITS. 18 février, 1835.

GRAINES DE JARDIN ETC. Le Soussigné vient de recevoir par le paquebot Président, de Londres à New-York, arrivé le 8 avril dernier, SEPT CAISSES contenant 2000 livres de GRAINES DE JARDIN, consistant en graines d'ognon rouge et de Strasbourg, carottes et choux; et une grande variété de fèves et de pois d'une qualité très supérieure, toutes du produit de la récolte de 1834.

NOUVELLEMENT reçu, et à vendre au MEDICAL HALL, No. 69 rue Notre-Dame, presque vis-à-vis du Palais de Justice, un assortiment choisi de graines de jardin de la culture des Shakers ou Société des Quakers trembleurs d'Enfield. Ces graines sont garanties de la cruauté de l'année dernière.

AVIS est par le présent donné que le livre de souscription pour ce qui reste de fonds à soulever pour le CHÉMIN A LISSE DE CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT, est maintenant déposé et demeure ouvert (jusqu'à ce qu'il soit) à la BANQUE DE LA CITE, ou les personnes qui desireront devenir intéressés dans l'entreprise sont respectueusement invitées de venir et apposer leurs signatures.

CAFFÉ FRANÇAIS. Le Soussigné présente ses remerciements à ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a ouvert le Café Français; il avertit le public qu'il vient de transporter son établissement dans la rue Notre-Dame, maison de M. D. B. Viger, où il aura continuellement un choix des meilleurs Vins Français et autres, et de Liqueurs les plus fines. Des Tables parfaitement servies, des Soupes et des Mets de toutes espèces seront toujours prêts pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur faveur. Il se flatte que le soin qu'il mettra à servir ses pratiques et le bon choix de consommations lui attireront la continuité de l'encouragement qu'il désire.

ARCHITECTURE ET ARPENTAGE. M. THOMPSON & PARRY, Architectes et Arpenteurs, saisissent l'occasion présente, d'offrir leurs anciens remerciements, pour l'encouragement bien flatteur qu'ils continuent à recevoir de leurs amis et du public en général, et en même temps, ils les informant respectueusement, qu'ils continuent à tenir leur bureau, dans la grande rue du faubourg de Québec, où les messieurs qui desireront bâtir ou faire des changements peuvent avoir des dessins convenables, combinés de manière à offrir à la fois les avantages de la commodité, de l'économie et de l'économie. Des estimations faites avec soin seront jointes au plans, si on le désire, et MM. T. & P. assurent avec confiance qu'on pourra se reposer sur leurs estimations et exécuter leurs plans sans dépenses additionnelles, avec les meilleurs matériaux et la main d'œuvre la plus parfaite. M. T. & P. feront des notes spéciales sur les divers ouvrages artificiels et des instructions pour les contrats notariés une partie de leurs occupations professionnelles, ainsi que du mesurage des ouvrages, de la direction des bâtiments et de l'entrepris dans la quelle ils espèrent satisfaire entièrement le public par leur attention soutenue, et ils se flattent que leur assiduité, leur ponctualité et leur prix modéré, leur mériteront la continuation de la faveur publique qu'ils ont si libéralement éprouvée.

A VENDRE. AU BUREAU DE L'AMI DU PEUPLE. PRIX 36 SOLS. Traité sur la Politique Coloniale DU BAS-CANADA. Par un AVOCAT. 11 mars, 1835.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

RESOLU. — Qu'après la fin de la présente Session, au quel soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont ou des ponts; pour régler quelque commune, pour régler quelque chemin de barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du district, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte de l'Eglise des paroisses qui pourront être intéressés à telle application ou à l'entendre le plus public, s'il y a point d'Eglise, pendant deux mois, au mois, avant que telle pétition soit présentée.

RESOLU. — Qu'après l'avenir cette Chambre ne recevra des pétitions pour des bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque session.

RESOLU. — Qu'après la présente session, avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un bill privé pour ériger un pont de péage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour un tel bill, ou donnant la notice ordonnée par la règle du troisième février mil-huit-cent-dix, donneront aussi de la même manière un avis notifiant les taux qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des arches, l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des caïeux, cages, ou bâteaux, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un pont fixe ou non.

RESOLU. — Que tout pétitionnaire demandant un privilège exclusif, déposera entre les mains du greffier de cette chambre une somme de vingt-cinq livres avant que le bill pour tel privilège exclusif soit passé à la seconde lecture, pour payer en partie les dépenses du dit bill privé; laquelle somme sera remise aux pétitionnaires s'ils n'obtiennent pas la passation de la loi.

RESOLU. — Que les Imprimeurs de Gazettes et autres papiers publiés en cette Province, sont priés d'insérer les résolutions ci-dessus dans leurs papiers respectifs dans les langues dans lesquelles ils sont publiés, jusqu'à la prochaine assemblée de la législature.

A VENDRE. VINS de Madère, d'Oporto, Xérès, en pipes, barriques, demie barriques et quarts, Cassonade en boucauts, barrils et tierçes, Raisins Muscat, en boîtes et demie boîtes.

BOIS DE CORDE A VENDRE, dans le cour de M. CUSHING, rue du roi, faubourg St. Anne, derrière le moulin à huile des MM. CORSE. 21 mars 1835.

FONDERIE DE CARACTÈRES D'IMPRIMERIE. APELL & BROTHER, ont transporté leur fonderie des Nos. 29 et 31 Gold Street à l'enclos de John et Gold Street New-York, où ils offrent en vente l'assortiment le plus complet de caractères, aux prix suivants:

Table listing printing materials and their prices: Pica, Small Pica, Long Primer, Bourgeois, Brevier, Do. on Minion, body, etc.

Caractères à Musique, Caractères en bois pour affiches, filets, cartons, compositeurs, vignettes &c. &c.

A six mois de crédit ou à 71 pour cent d'escompte pour argent comptant. Ils prennent aussi de vieux caractères en paiement, à raison de 9 cents la livre. Les soussignés étant agents pour la fonderie ci-dessus, les imprimeurs desirant se procurer de ces objets peuvent s'adresser à eux, leurs commandes seront immédiatement remplies sans autres frais que le transport et les droits de douane.

ROBERT HOE & Co. Nos. 29 et 31, Gold Street New-York. ONT à vendre aux prix les plus modiques tout ce qui est nécessaire pour établir une imprimerie; leurs conditions sont: six mois de crédit ou cinq pour cent d'escompte pour argent comptant. Les soussignés étant agents pour la Maison ci-dessus toutes demandes qui leur seront adressées seront remplies sous le plus court délai, sans autres frais que ceux de transport et de douane.

MARCHANDISES NOUVELLES. — Par les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow, le Soussigné a reçu un assortiment général et très considérable de MARCHANDISES D'ETAPPE et de MODE, consistant en SOIERIES, COTONADES, LAINAGES et EFFETS.

HOTEL DE ORR. RUE NOTRE DAME. Presque vis-à-vis le Palais de Justice MONTREAL.

A LOUER. ET possession donnée au premier mai prochain, une MAISON EN PIERRES sise rue St. Claude, en cette ville. Pour les conditions s'adresser au propriétaire J. O. A. TURGEON ou au soussigné, ce bureau.

A LOUER, possession au 1er mai prochain, la VOUTE en pierre et les dépendances, située au faubourg St. Anne, près du CANAL, ci-devant occupés par MM. HORATIO GATES, & Co. Cette voute est très bien adaptée à un commerce considérable pour transport de marchandises.

UN LOT vacant entouré de trois côtés d'appentis, situé rue de l'Hôpital.

UN LOT vacant, dans le faubourg St. Anne, contenant environ un arpent de terre, en culture comme jardin, sur lequel il y a des arbres fruitiers s'adresser aux Syndics, au bureau de MM. GATES & Co. rue St. Paul. 7 février, 1835.

BEAUX LOTS DE TERRES POUR BAS

TIR à vendre ou à concéder, à Montréal, dans le faubourg St. Antoine. Un lot de 174 piés, sur 210 à 211 piés, ensuite repret 162 piés, sur encore 129 à 149 piés, borné par devant à la grande rue du dit faubourg par derrière à la rue Bonaventure, d'un côté à Jos. LaValle et à autres et de l'autre côté à Pierre Hervieu et à autres et faisant une superficie d'un arpent et 31 perches, et 20. Un autre lot de 162 piés, sur 313 à 474 piés, borné par devant à la rue du Bonaventure, par derrière à la rivière D'Ile, d'un côté à plusieurs propriétaires, et de l'autre côté à Phon. Louis Guy et faisant une superficie d'un arpent et 97 perches, le tout conformément au plan dressé par J. M. Perkins, écrivain arpenteur le 3 fév. 1835. Il sera disposé du tout ou de partie à la volonté des acquéreurs à des conditions raisonnables et au plus offrant, pour voir le plan et autres informations il faut s'adresser à Montréal à P. LACOMBE, écrivain, notaire, où à L. M. CRESSÉ, Notaire. Nicolette 8 avril, 1835.

FONDERIE DE STE. MARIE. VIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une ASSOCIATION a été formée ce jour sous les noms et raison du ST. MARY'S FOUNDRY COMPANY dont le but est de construire et exécuter la fonderie dans toutes les branches à l'établissement ci-dessus, Co. au St. Marie, et ci-devant fonderie de messieurs Bennett et Henderson. Les soussignés ont été nommés les agents et ingénieurs sont maintenant préparés à recevoir tous ordres pour la construction de machines à vapeur chaudières de steam boat, mécanismes de moulins et ouvrages en fer de toutes les descriptions et nature, chocs, etc. Et comme cet établissement est bien connu, et les soussignés étant en possession d'une grande partie des moulins et modèles appartenant aux ci-devant propriétaires, l'assiduité, la ponctualité et l'attention de leur part avec lesquelles les affaires seront conduites font espérer à la compagnie une garantie envers le public que leurs demandes seront exécutées à leur pleine et entière satisfaction.

Tous ordres et demandes doivent être adressés à IRWIN et WORKMAN. JAMES IRWIN, SAMUEL WORKMAN. L'on a besoin de quelques MOULEURS, OU VRIERS EN FANT DE MODELES, FORGERONS ET OUVRIERS EN FER, &c. Montréal, 28 mars, 1835.

FORTEMENT ET MONTURES. M. FASSIO, récemment arrivé d'Italie, informe respectueusement le public qu'il passera quelque temps à Montréal, et y continuera sa profession de PEINTRE EN PORTRAITS ET EN MINIATURE; il invite les dames et les messieurs de cette ville, à l'honneur de leur confiance, et se charge de remplir leurs ordres avec la plus grande ponctualité, et de la manière la plus satisfaisante. M. Fassio a exercé sa profession avec avantage à New-York et en Europe, et il se flatte que les personnes qui s'adresseront à lui n'auront qu'à se louer de sa manière de travailler et de la modicité de ses prix. Sa demeure est rue Notre-Dame, vis-à-vis M. Louis Bonacina. Montréal, 13 juin, 1834.

Le Soussigné prend la liberté d'informer le public qu'il a été nommé AGENT de la maison BILLINGS & Co. et qu'il a reçu plusieurs exemplaires des OUVRAGES de SIR WALTER SCOTT, publiés à New-York.

Le Soussigné recevra les souscriptions à l'ouvrage ci-dessus, et est prêt à livrer les vols. 2, 3, 4, 5 et 6. Le reste de l'ouvrage est sous-pressé et paraîtra sous peu. Avis en sera donné dans les journaux.

Le Soussigné reçoit par les vaisseaux du prin temps un assortiment général de PAPIERS TERRES, qu'il vend à bon marché aussi PAPIER BRUN, à CARTOUCHES, etc. — de 30 x 40 26 x 41, 30 x 46, et divers autres: papiers convenables aux marchands en gros.

M. PIERCE ayant eu plusieurs demandes tardives, relatives à l'instruction dans l'art de PEINDRE LES PORTRAITS avec des couleurs à l'huile, offre maintenant respectueusement ses services aux personnes qui desireront profiter de cette occasion. Il croit que par suite de 20 ans de pratique, il peut donner des instructions extrêmement utiles dans le court espace de trois mois et qu'il peut rendre capable de pratiquer avec un grand avantage.

Le cours de l'étude embrassera les procédés réguliers de préparer les canevas propres à finir les portraits. Les personnes résidentes à distance, qui desireront recevoir l'instruction dont il est question, en s'adressant par lettres affranchies à M. Pierce, pointeur en portrait à Montréal, recevront une réponse immédiate, les informant de ses conditions, etc.

N. B. — M. Pierce adresse ses sincères remerciements à ses protecteurs et amis pour leurs faveurs passées, et espère, par la manière et le goût de ses peintures mériter la continuité de leur bontés. Il a ainsi le plaisir d'informer les dames et messieurs, qui ont eu leurs portraits commandés, qu'il est maintenant rétabli de sa dernière maladie, et qu'il se sent capable de reprendre sa profession immédiatement.

MARCHANDISES NOUVELLES. — Par les derniers arrivages de Londres, Liverpool et Glasgow, le Soussigné a reçu un assortiment général et très considérable de MARCHANDISES D'ETAPPE et de MODE, consistant en SOIERIES, COTONADES, LAINAGES et EFFETS.

HOTEL DE ORR. RUE NOTRE DAME. Presque vis-à-vis le Palais de Justice MONTREAL.

A LOUER. ET possession donnée au premier mai prochain, une MAISON EN PIERRES sise rue St. Claude, en cette ville. Pour les conditions s'adresser au propriétaire J. O. A. TURGEON ou au soussigné, ce bureau.

A LOUER, possession au 1er mai prochain, la VOUTE en pierre et les dépendances, située au faubourg St. Anne, près du CANAL, ci-devant occupés par MM. HORATIO GATES, & Co. Cette voute est très bien adaptée à un commerce considérable pour transport de marchandises.

UN LOT vacant entouré de trois côtés d'appentis, situé rue de l'Hôpital.

UN LOT vacant, dans le faubourg St. Anne, contenant environ un arpent de terre, en culture comme jardin, sur lequel il y a des arbres fruitiers s'adresser aux Syndics, au bureau de MM. GATES & Co. rue St. Paul. 7 février, 1835.

COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRE

POUR ASSURANCE CONTRE LE FEU. CETTE Compagnie a établi son Agence en Canada dès l'année 1804, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre les pertes ou dommages causés par le Feu, à des conditions libérales. GILLESPIE, MOFFATT & Co. Agents pour la Canada. Montréal, 11 Juillet 1832.

L'ALLIANCE. ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU. COMPAGNIE DE LONDRE CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU, ASSURANCES SUR LA VIE. Par le dite compagnie au bureau du soussigné agent à Montréal. C TAIT. Montréal, 12 juin, 1834.

M. FERD. D'AUBREVILLE informe respectueusement le public qu'à la sollicitation de plusieurs de ses amis, il s'est décidé à ouvrir une ECOLE DE MUSIQUE, ou il se propose de donner des leçons élémentaires de violon. M. D'AUBREVILLE donnera ses leçons dans l'Académie de danse de M. ADAMS, Place d'Armes, ancienne demeure de feu M. PIERRÉ DUBOIS. Ses termes seront modérés. Montréal, 2 décembre, 1834.

M. P. MURCIANI, d'Albini, à l'honneur d'informer le public de Montréal, qu'à la sollicitation de ses anciens patrons il est revenu à Montréal, où il continuera de donner des leçons de langue FRANÇAISE, et qu'il espère par son assiduité, et son système d'enseignement mériter encore la confiance de ceux qui voudront bien l'employer.

Il occupe l'étage d'en haut de la maison de briques, du milieu à l'ancienne porte de la villa, près du faubourg St. Laurent. P. S. Pour renseignements s'enquérir au bureau de ce copier. A. M. M. D'abini commencera son école Française du soir, mercredi, 22 du courant. Montréal 22 octobre, 1834.

HOTEL D'HONDLOW, A l'entrée du canal de Lachine. Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et aux personnes qui visitent Montréal, par ailleurs, ou promenade, qu'il a LOUÉ le grand MAISON DE BRIQUES, ci-devant occupé par Messrs. Guy Warwick & Cie. où ceux qui voudront le favoriser de leur pratique trouveront toutes les commodités, et mille peines sera épargnée pour que ses hôtes se trouvent aussi bien et agréablement que possible. Il aura toujours à leur disposition des VINS et des LIQUEURS de la meilleure qualité.

SILVESTER HONDLOW, fils. 11 février 1835.

Branche de l'établissement LITHOGRAPHIQUE DE LONDRE TENU A MONTRÉAL, PAR BOURNE. DESSINS, plans d'architecture, cottes-d'armes, circulaires, titres de comptes, cartes unéraires, affiches et cartes d'affaires, lithographies à l'établissement ci-dessus.

N. B. Graveur sur cuivre et impression conti nuees comme ci-devant. Montréal, 1er février, 1834.

HUILE D'OLIVE, POUR BRULER DANS LES LAMPES, D'une qualité Excellente, S'ADRESSER AU MEDICAL HALL RUE NOTRE-DAME. 25 octobre, 1834.

TOUTES personnes endettées à la succession de feu GEORGE DOUGLASS, en son vivant, marin, sont requis de payer sans délai, et ceux à qui la dite succession peut devoir sont aussi requis de fournir leurs réclamations sans délai au soussigné, curateur de la succession dans cette province. G. MOFFATT. 25 février, 1835.

Le Soussigné vient de recevoir de France le plus beau choix de GRAINES qui ai jamais été offert en vente en Canada. Ils en disposeront à bas prix. S. GUILBAULT. 3 juin, 1834.

CHANGEMENT DE DEMEURE. Le Soussigné use de cette voie pour remercier ses amis et le public de l'encouragement qu'il a éprouvé de leur part dans sa profession, et pour les prévenir qu'il a transporté sa boutique à la maison rue St. Paul, près du l'ancien marché, occupée ci-devant par les MM. DUROU. A GAUDRI. 14 mai 1834.

PAR VENTE DE GRE A GRE. UNE JUMENT brune de 7 ans, garantie saine. UN CHEVAL de 4 ans, par Cock of the Rock, garanti sain. UNE JUMENT brune, de 5 ans, W. S. 16 mains de hauteur. UN CHEVAL de 4 ans, W. S. 15½ mains de hauteur. JOHN JONES. 22 octobre 1834.

A VENDRE. L'IMMEUBLE suivant dépendant de M. JOHN WHITE, et pour le quel des titres incontestables seront donnés, savoir: — Un lot de terre sis et situé dans la rue Fullum, faubourg Ste. Marie avec une maison en bois propre à quatre logements, borné en arrière par les propriétés de feu P. MacIntosh, &c. et d'un côté par G. J. Idier &c. Cette maison peut-être arrangée de manière à en faire une résidence agréable pour la saison de l'été, l'on pourrait aussi la convertir en maison d'école ou en plusieurs ménages.

Quatre lots, du tirage au sort de M. Guy au faubourg St. Antoine, savoir: Les Nos. 60 156, 186, 205. Trois lots du tirage au sort de M. Hartley, faubourg Ste Marie, Nos. 33, 44, 197. Un lot, du tirage au sort de M. Shaw No. 69. JAMES COURT. Aux bâtisses du Herald. 18 mars, 1835.

AVIS. Le Soussigné continuera, sous son seul nom, les affaires comme agent général et marchand à commission, et comme tel il sera prêt à recevoir des consignations de marchandises. G. RHYNAS. Rue St. François-Xavier. 9 mai, 1835.

A Vendre à Bas Prix. UNE VICE TRES GROSSE ET TRES FORTE POUR UNE PRESSE. — S'adresser au No. 90, rue Notre-Dame, à Wm. FARQUIER. 31 mars, 1835.

Le plus grand et le meilleur Trésor Terrestre pour l'humanité.

LA SANTE PRÉSERVÉE — OU PERDUE — RESTAURATION. Pillules renoyatives d'Hygiène Médicaine de SERRA. SONT maintenant offertes pour le bénéfice du public, par le propriétaire, sur la conviction honorée que les certificats de leur efficacité et de leur effet, et les références et les témoignages concernant son caractère et sa réputation lui assurent la confiance du public.

Ces pillules sont le résultat de beaucoup de recherches et d'expérience occasionnées par les souffrances terribles de la Dyspepsie et de la maladie de foie pendant trente années. Dans cette période j'ai fait tout en mon pouvoir pour découvrir un remède capable d'adoucir mes souffrances, remède plus souverain que ceux dont j'avais fait usage auparavant. Après beaucoup d'expérience dans la Matière Médica, et dans les herbes de notre pays, j'ai réussi à procurer un médicament pur et entièrement végétal qui répond d'une manière éminente au but que je m'étais proposé.

L'effet de ces pillules est d'exciter et de maintenir le mouvement péristaltique de l'estomach et des intestins, et de débarrasser le contenu de toutes matières bilieuses et morbides, et aussi d'empêcher toutes obstructions bilieuses afin de promouvoir et soutenir les sécrétions naturelles de la bile. Elles sont donc efficaces à guérir toutes les maladies qui prennent origine du mauvais état où se trouve l'estomach et les entrailles, telles que l'indigestion, la constipation, la cholique bilieuse, maux de tête, Hypochondrie, Jaunisse, Cholera Morbus, Eructations, Erésipèle, Acidité de l'estomach et débilité générale, leur efficacité a été abondamment prouvée par non expérience personnelle et par celle de grand nombre d'autres personnes. Ces pillules peuvent être administrées aux personnes des deux sexes, de tout âge et dans tous les cas d'indigestion. Elles sont particulièrement recommandées aux personnes atteintes de maladie de foie. En les offrant au public, je mets en avant mon caractère et ma réputation, je déclare qu'un essai des effets produits par ces pillules prouvera à tout le monde leur supériorité.

Quant à mon caractère et à ma réputation j'ai permission de référer au très révérend évêque Oudenook et au révérend Dr. Spring de New-York.

Je demande la permission de produire le certificat suivant de l'honorable John W. Taylor, de Ballston-Spa, dont le caractère est bien connu du public.

« Je certifie que je connais parfaitement Wm. Sears, maintenant du Village de Ballston-Spa, et que depuis plus de trente années, et à toujours maintenu une réputation honorée; je n'ai jamais entendu attaquer son caractère.

JOHN W. TAYLOR. Ballston-Spa, oct. 6 1834.

Extrait d'un certificat de M. James Constock Aitem, de la Gazette de Ballston Spa. Depuis plusieurs années Madame Constock a été affligée d'une dyspepsie obstinée, accompagnée d'un grand degré d'acidité dans l'estomach et d'une surabondance de bile. Depuis quelques mois elle s'est servie des pillules renoyatives A. H. V. de Sears, et elle s'en est trouvée parfaitement soulagée; je puis les recommander avec confiance au public.

Extrait d'un certificat de Madame Powell, épouse de l'honorable Juge Powell, du comté de Saratoga. Depuis nombre d'années j'ai été affligée de tous les symptômes d'une maladie de foie accompagnée de fortes douleurs dans le côté qui m'ont obligé à garder le lit.

J'ai commencé à prendre les pillules renoyatives A. H. V. de Sears, qui m'ont beaucoup soulagée et ont rendu les autres médicaments nullement nécessaires. Je les estime beaucoup et j'en recommande l'usage à toutes les personnes atteintes de la maladie de foie.

ANN POWELL. Milton, octobre 3 1834.

A vendre par MM. CARTER et McDONALD, rue St. Paul, Montréal, ou les circulaires contenant des informations plus générales seront données gratis.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public, que dans le cours du mois de juillet prochain, ils se proposent d'ouvrir un nouvel établissement sous le nom et raison de Commercial Bank of Montreal.

et qui sera conduit de la même manière et avec les mêmes restrictions qui sont prescrites par les chartes des institutions du même genre qui sont incorporées dans cette province. Les soussignés adopteront les mêmes règles et conduite, en autant qu'elles pourront être mises en pratique, et forment, si cela est nécessaire un état public de leurs affaires à des périodes fixes; à cette différence qu'ils n'émettront des billets que d'une valeur supérieure. Des arrangements seront effectués dans le Haut Canada pour mettre les billets de cette banque sur le même pied que ceux des banques incorporées. Si cependant, la politique des autres banques les empêchait de recevoir ces billets en paiement ou comme dépôt ainsi que dans les États-Unis, alors tout les moyens légaux seront pris pour rendre d'une valeur équivalente aux autres billets des autres institutions de ces provinces.

JOHN E. MILLS et Cie. 13 mai, 1835.

Imprimé et publié tous les Mercredis et Samedi PAR JONES & Cie. CONDITIONS DE L'AMI DU PEUPLE. Ce Journal paraît deux fois par semaine, le Mercredi et le Samedi, matin. Le prix de l'abonnement est de 20s. par année, payable par semestre, et d'avance non compris frais de port. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu, et payer leurs arriérés. On s'abonne au bureau, rue Notre-Dame, vis-à-vis du Palais de Justice.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. PRIX DES ANNONCES. — Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7½ d. lignes et au-dessus 3s. 4d. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

On publie nos annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre de discontinuer.

AGENTS. D. S. LIMOGES, TERREBONNE T. BARRON, TROIS-RIVIERES J. L. CONSTANT, ST. THERESE CHARLES EMOND, BERTHIER JOHN E. LEODEL, ST-JEAN JOSEPH ABRAHAM, ST. PHILIPPE H. CREBASSA, WILLIAM HENRY L. BRUNEL, ST. HYACINTHE JOS. BOURRETT, RIVIERE-DU-LOUP DR. O'DOHERTY, ST. EUSTACHE FR. MIGNAULT, ST. DENIS TH. LEMAY, ST. MARIE J. M. A. RAYMOND, LA PRAIRIE P. OGILVIE, CHAMBLIY ISAAC JONES, L'ASSOMPTION H. F. CHARLEBOIS, VAUDREUIL P. DORSENON, ST-ROCH Wm. BERNIER, QUEBEC M. BERNIER, ST-PASCHAL J. W. D. PARENT, COTEAU DU LAC DR. MOORE, HALLOWELL H. C. CL. O. DE HERTEL, ST-ANDRE REMI PIEUZE, ST-ANNE